

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nutrimix fluid

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
49 avenue Georges Pompidou  
F-92593 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 49 64 59 50

Téléfax : +33 (0)1 49 64 59 90

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment  
Téléphone:+49 (0) 2151 - 579 - 0

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange d'oligoéléments

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

éléments-traces en forme de Chélate en métal  
Contient  
2 % Cu; 3 % Mn; 2 % Zinc 0,032 % Mo; chelated avec EDTA;  
2,4 % N

### Composants dangereux

| Nom Chimique                                                                                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement     | Classification     | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| [[N,N'-éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-) de disodium | 14025-15-1<br>237-864-5<br>05-2114842509-41-0000 | Acute Tox. 4; H302 | >= 10 - <= 15            |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Air frais.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec beaucoup d'eau.  
En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégagement de gaz/vapeurs toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Protection préventive de la peau nécessaire. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Séparer des produits alimentaires.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles
- Température de stockage recommandée : 5 - 40 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

---

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Non applicable

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

##### Équipement de protection individuelle

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

---

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux               | : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Protection des mains              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Remarques                         | : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à regraisser la peau. Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Protection respiratoire           | : Non nécessaire si la pièce bien-est aérée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Mesures de protection             | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|                   |                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : Ne pas jeter les résidus à l'égout.<br>Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Aspect                        | : liquide                           |
| Couleur                       | : bleu                              |
| Odeur                         | : inodore                           |
| Seuil olfactif                | : Donnée non disponible             |
| pH                            | : env. 6,5, (20 °C)                 |
| Point/intervalle de fusion    | : Donnée non disponible             |
| Point/intervalle d'ébullition | : env. 100 °C                       |
| Point d'éclair                | : Non applicable                    |
| Taux d'évaporation            | : Donnée non disponible             |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Ce produit n'est pas inflammable. |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

---

|                                       |                                                                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Non applicable                                                                       |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Non applicable                                                                       |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                                                                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                                                                |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                                                                |
| Densité                               | : 1,27 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)                                                       |
| Masse volumique apparente             | : Non applicable                                                                       |
| Solubilité(s)                         |                                                                                        |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                                                                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible<br>Solvant: solvants organiques                                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                                                                |
| Température d'auto-inflammabilité     | : Non applicable                                                                       |
| Température de décomposition          | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Viscosité                             |                                                                                        |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                                                                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                                                                |
| Propriétés explosives                 | : Non explosif                                                                         |
| Propriétés comburantes                | : N'est pas considéré comme une substance oxydante                                     |

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Gaz de Nitrose  
oxydes d'azote

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

##### Composants:

**[[N,N'-éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-) de disodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 1.750 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

### Cancérogénicité

**Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique., La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**[[N,N'-éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-) de disodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 : 30 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Dangereux pour l'eau (VwVws (Allemagne) de 17,5,1999, annexe 4).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ou fournisseur.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Engrais  
Vérifier la réutilisation en agriculture.  
Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.  
Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du trans-

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix fluid

Version: 2.1

Date de révision:  
26.01.2017

port aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR